

Le billet vert. Lubrizol mise en examen pour l'incendie de Rouen

vendredi 28 février 2020, par [Thémis](#)

Lubrizol est mise en examen pour atteinte grave à l'environnement et pour ne pas avoir respecté les règles d'exploitation de son usine.

Incendie de l'usine Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime), 26 septembre 2019. Photo d'illustration. (ALEXANDRE BIORET / FRANCE-BLEU HAUTE-NORMANDIE / RADIO FRANCE)

Cinq mois après l'incendie de Lubrizol à Rouen, l'entreprise se retrouve mise en examen pour atteinte grave à l'environnement. Mais l'enquête judiciaire n'a toujours pas trouvé l'origine du feu.

On espérait que le travail des enquêteurs permettrait d'en savoir un peu plus sur ce qui s'est passé le 26 septembre sur le site Seveso de Rouen. Mais le procureur de la République, Remy Heitz, qui a annoncé jeudi 27 février la mise en examen de Lubrizol, estime qu'à ce stade, on ne connaît ni l'origine de l'incendie, ni même son point de départ. Cela prouve aussi toute la difficulté de l'investigation scientifique sur un brasier hors norme. Même pour les pompiers qui ont décrit un véritable chaudron avec des coulées de lave. Même quand il y a une longue enquête comme pour l'explosion d'AZF à Toulouse en 2001, on ne sait pas toujours tout à la fin. Les experts ont conclu à un accident mais son déroulé exact reste flou.

Une mise en examen assez attendue

Lubrizol est donc mise en examen pour atteinte grave à l'environnement et pour ne pas avoir respecté les règles d'exploitation de son usine. Pour la justice, il y a bien eu un problème sur le site Seveso, sinon il n'y aurait pas eu d'incendie. Il lui est notamment reproché de ne pas avoir pris toutes les précautions pour éviter la propagation des flammes, à cause de son réseau de caniveaux et de confinement trop faibles. Mais une mise en examen ne veut pas dire une condamnation, le groupe Lubrizol a d'ailleurs réagi, jeudi soir, par communiqué, pour dire qu'il allait maintenant pouvoir se défendre. De son côté, la société Normandie Logistique est placée sous le statut de témoin assisté. Son entrepôt voisin a aussi brûlé, il stockait une partie des lubrifiants de Lubrizol.

Encore une longue attente avant un éventuel procès

Les investigations vont se poursuivre mais cette mise en examen est saluée par les parties civiles dont les avocats vont pouvoir avoir accès au dossier. Il y a eu plus de 130 plaintes après l'incendie. Le collectif Rouen Respire y voit aussi un avertissement pour les autres industriels. Lubrizol est également placée sous contrôle judiciaire et doit provisionner une somme de quatre millions d'euros, notamment pour indemniser les dommages causés aux particuliers. Si la société a déjà commencé à indemniser des agriculteurs et des entreprises touchées par l'incendie, il n'y a rien pour ceux qui n'ont pas pu travailler à cause de la fumée, ou dont les enfants n'ont pas pu aller à l'école. Lubrizol a repris une partie de son activité il y a deux mois et demi. La société n'a pas l'intention de quitter la ville. Même si certains aimeraient bien la voir partir. Rouen Respire prévoit une nouvelle manifestation le 26 mars.

Publié par franceinfo avec AFP, le 28 février 2020.